

La CFDT, la seule OS qui s'assume !

Inetum propose moins que rien

Les premières propositions de la Direction pour les nouveaux accords sont indécentes.

Par exemple, pour le télétravail 1€ par jour d'indemnité plafonnée à 10€ mensuel, baisse à 50% des remboursements des abonnements transports, congés hormonaux limités aux seuls salariés handicapés etc....

Sur proposition du collectif Cfdt, la délégation de négociateurs a décidé de quitter la table des négociations au bout de 20 minutes. La CFDT est la **seule** organisation syndicale qui a refusé de négocier sur les propositions à la baisse.

Nous attendons de la Direction des propositions d'accord qui respectent les salariés, et nous ne cautionnerons jamais la régression sociale voulue par notre actionnaire.

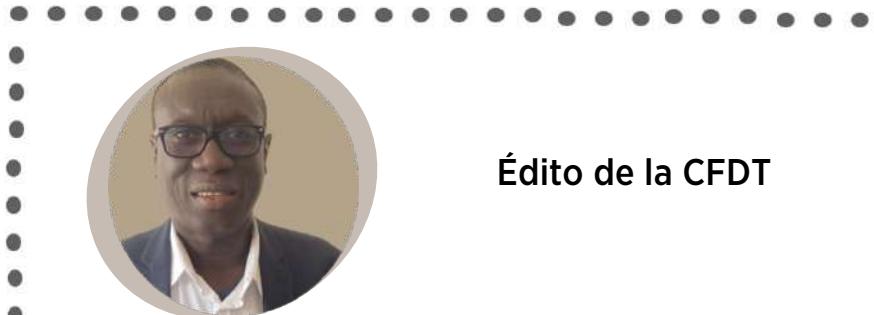
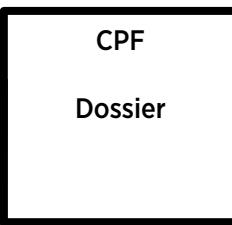
FACE AU RÉTRO-PATRONAT, LA CFDT NE RECULE PAS !



NOS DROITS NE SONT PAS NÉGOCIABLES EN ARRIÈRE

Sommaire

03.



Édito de la CFDT

Exiger le maintien de votre employabilité

Travailler son employabilité : on entend souvent dire que c'est à l'employeur d'assurer la montée en compétences des salariés : et c'est VRAI.

Le Code du travail est clair : il appartient à l'entreprise de veiller au maintien de l'employabilité de ses salariés tout au long de leur parcours.

Le monde du travail évolue à une vitesse inédite. Nouvelles technologies, transitions écologiques, mutations des métiers : rien n'est figé. Dans ce contexte, développer ses compétences, anticiper les évolutions de son métier ou même préparer une éventuelle reconversion devient une nécessité. Non pas par défiance envers son entreprise, mais par souci d'autonomie et de sécurité.

L'employabilité n'est pas une injonction à bouger pour bouger. C'est un droit, un levier d'émancipation. C'est se donner les moyens de ne pas subir. Et aujourd'hui, de nombreux outils sont à notre portée.

La CFDT défend activement l'accès à la formation tout au long de la vie. Nous nous battons pour des droits effectifs, pour que les dispositifs soient connus, accessibles et adaptés aux réalités de chacun. Mais au-delà des combats collectifs, il est aussi essentiel de s'autoriser individuellement à penser à son avenir.

Travailler son employabilité, ce n'est pas trahir son poste actuel. C'est investir en soi. C'est aussi, parfois, retrouver du sens dans son travail. Ne laissons personne croire qu'il est trop tard, trop compliqué ou réservé à d'autres.

La CFDT est là pour vous informer, vous accompagner, vous défendre. Mais surtout pour vous encourager à vous saisir de vos droits. Car la meilleure sécurité professionnelle, c'est celle qu'on construit avec et pour les salariés.

06.

Décommissionnement CRA
35

Posez vos
questions

QVT

Vos
contacts

CFDT

07.
08.



Compte Personnel de Formation (CPF)



Projet de formation à l'initiative du salarié

C'est à l'employeur de maintenir votre employabilité et vous donner toutes les formations dont vous avez besoin pour votre emploi actuel ou pour progresser.

Les conseils donnés ci-après vous permettent de vous former sur des sujets divers et variés. Ces conseils ne sont pas destinés à pallier les manquements de l'employeur en termes de formation. Pour cela, contactez vos élus pour une réclamation.

Chaque salarié bénéficie d'un **Compte Personnel de Formation (CPF)**, alimenté annuellement en euros. Ce compte permet de financer des actions de formation de son choix. Une application mobile et un site internet dédiés permettent de rechercher, sélectionner, s'inscrire et régler directement une formation.

En complément, il est possible de solliciter le **Projet de Transition Professionnelle (PTP)**, qui a remplacé l'ancien Congé Individuel de Formation (CIF). Ce dispositif mobilise le CPF pour financer des formations certifiantes dans le cadre d'un projet de reconversion professionnelle.



Objectif du Projet de Transition Professionnelle

Le PTP vise à accompagner les salariés souhaitant changer de métier. Il permet de :

- Suivre une formation menant à un diplôme, un titre professionnel ou un Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) inscrit au **Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)** ;
- Obtenir une certification ou une habilitation figurant au **Répertoire Spécifique des Certifications et Habilitations (RSCH)**.

Ces formations sont accessibles grâce à l'utilisation du CPF.

Conditions d'éligibilité

Pour bénéficier du PTP, il faut :

- Être en CDI et justifier d'au moins deux ans d'ancienneté, consécutifs ou non, dont un an dans l'entreprise actuelle, quelle que soit la nature des contrats précédents ;
- Les salariés démissionnaires peuvent également y accéder, sous certaines conditions, et bénéficier de l'assurance chômage.

Accompagnement et démarches

Les **Conseillers en Évolution Professionnelle (CEP)** sont disponibles pour vous aider à construire votre projet et à établir un plan de financement. Ils sont présents dans des structures comme Pôle emploi, l'Apec, les missions locales ou Cap emploi. Des opérateurs régionaux peuvent également vous accompagner. En entreprise, ce sujet peut être abordé lors de l'entretien annuel.

Une fois le projet défini, il est soumis à une **commission de transition professionnelle** qui évalue sa pertinence et décide de son financement.



Rémunération pendant la formation

Durant la formation, le salarié continue de percevoir une rémunération. Celle-ci est calculée à partir d'un salaire moyen de référence, basé sur les revenus perçus sur une période donnée. Dans la majorité des cas, la rémunération est maintenue à 100 %.



Moncompteformation.gouv.fr

Abondement

Comment obtenir un financement complémentaire ?

Vous avez trouvé la formation qui correspond à vos besoins mais vous n'avez pas suffisamment d'argent sur votre compte CPF pour la financer ?



Nous vous l'expliquons dans un précédent mensuel, un conseiller en évolution professionnelle (CEP) peut vous aider.

Vous pouvez bénéficier, gratuitement, de l'aide d'un CEP pour vous accompagner dans vos démarches et dans la recherche de financements. Des conseillers de proximité sont disponibles partout en France métropolitaine et dans les DOM/TOM.

Les financements proposés automatiquement

Dans la fiche formation, différentes aides aux financements peuvent vous être proposées :

- Des financements de l'état : exemple France Relance
- Des financements des régions

Source : www.moncompteformation.gouv.fr

Ces financements sont proposés automatiquement en fonction de différents critères

A retenir !

L'OPCO Atlas abonde de **2.500€ par certification** pour financer votre formation. Si le montant de la formation est inférieur ou égal au montant de votre CPF + 2.500€, alors vous n'aurez **aucun** reste à charge en activant cet abondement.

NB : Pour utiliser l'abondement Atlas, il faut que le montant de votre CPF soit > 0 euro.

Le financement

Détails du financement

Prix de la formation (Frais d'examen inclus)

1545,00 €

Vos droits formation

-1000,00 €

Aides au financement

Découvrez une simulation des aides auxquelles vous êtes éligibles :

Atlas



- 545,00 €

Reste à payer

0,00 €



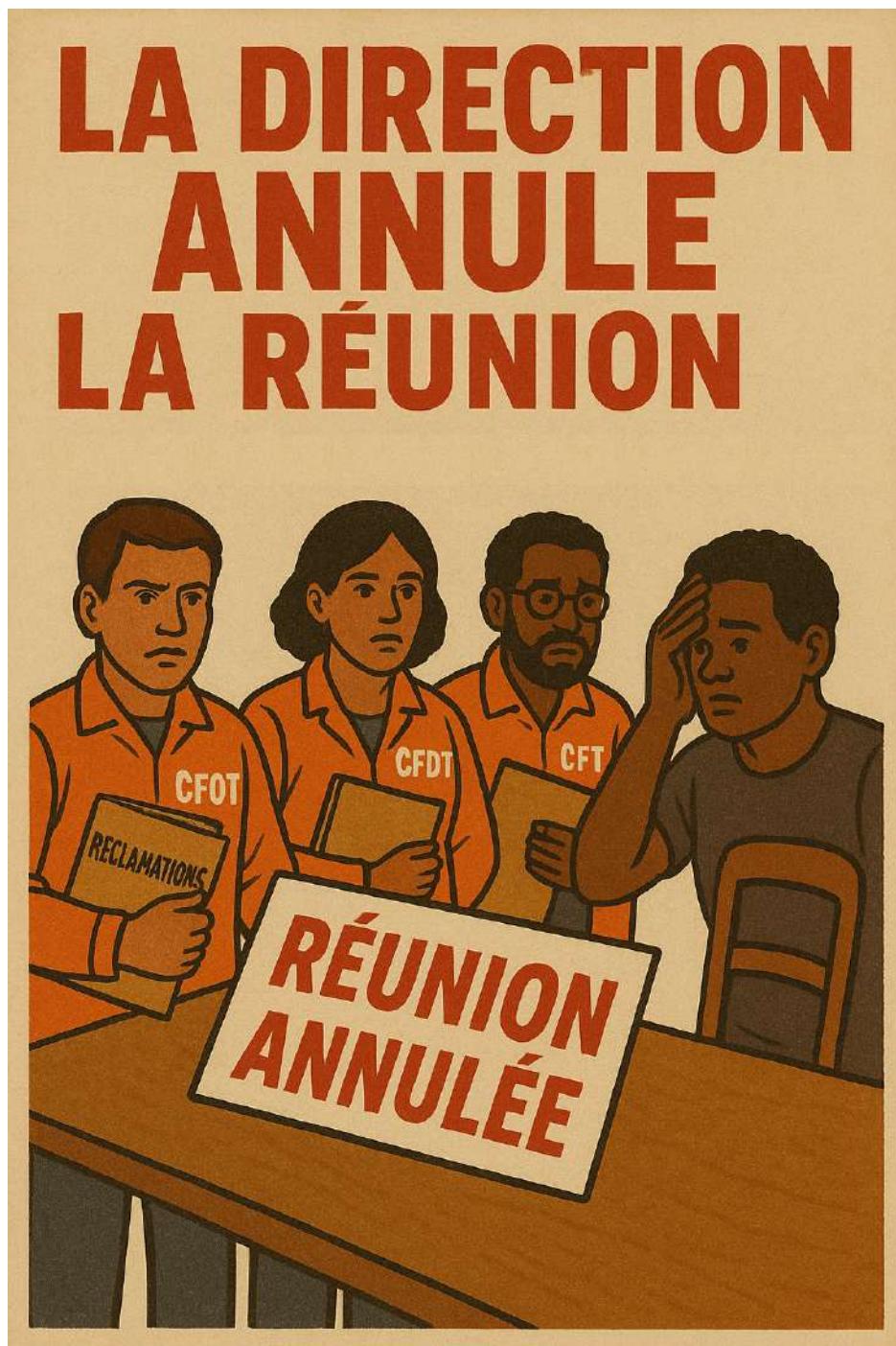
Août 2025

Négociation annulée le 30 juillet et repositionnée le 11 septembre.

Les premières propositions de la Direction sont non seulement inacceptables mais aussi et surtout HONTEUSES.

L'équipe de la CFDT se pose la question de la volonté réelle de la Direction à négocier.

Nous rappelons, à toutes fins utiles, que l'accord télétravail arrive à terme à la fin de l'année et doit donc être renégocié.





Clap de Fin du CRA 35 : une belle pagaille s'annonce

N'OUBLIEZ PAS ! RECUPÉRER TOUS L'HISTORIQUE DE TOUS VOS CRAs

Le vieil outil CRA35 sera remplacé par une version 2 de ChronoTime.

Vu la présentation faite aux élus et la mise en place pilotée par les dates et non par la qualité du code, nous avons beaucoup de craintes sur la réussite de cette bascule.

Le mode de saisie des jours de télétravail, des astreintes, de l'abonnement de transport, de la compensation Borloo n'est pas du tout ergonomique.

Le qualificatif « **Laborieuse** » sera le plus adapté.

Laborieuse la saisie par les salariés, avec des interfaces graphiques multipliées pour entrer les données

Laborieuse la validation pour nos ADV, avec des temps de réponses dignes des PC 8086

Laborieuse la validation pour nos managers avec des vues synthétiques calquées sur le brouillard Londonien

Laborieuse la vérification pour nos assistantes de paie, pour compenser tous les bugs.

Et pour finir, pas de plan de retour arrière... .de toutes les façons ça va marcher, puisqu'on nous l'affirme.

ChronoTime alimente l'outil de Paie ADP. La CFDT est inquiète pour les salaires qui doivent nous être versés.

Dès fin septembre, vérifiez les sommes versées (salaire, astreinte, indemnité de télétravail, indemnité compensatrice Borloo, etc...) et faites-nous part de toutes les anomalies que vous rencontrez pour les faire remonter auprès de la Direction.

Notre conseil :

À la fin du mois d'août, sauvegardez vos CRA, pour garder une trace.

Gestion de votre CRA

- ▶ Votre profil courant
- ▶ Saisie et modification de votre CRA
- ▶ Consultation / Impression de vos CRA
- ▶ Abonnement transport
- ▶ Demandes de congés
- ▶ Supprimer un CRA
- ▶ Déclarer un arrêt de travail
- ▶ Demandes et suivi télétravail
- ▶ Suivi des jours télétravail
- ▶ Règlement intérieur et ses annexes
- ▶ Calendrier des acomptes **NEW**





Août 2025

Posez-nous vos questions et réclamations, nous les transmettrons directement à la Direction



Le Comité Social et Économique est l'instance qui aborde avec la Direction les points concernant les questions de Santé et Sécurité, les points économiques ainsi que l'organisation générale de l'Entreprise. Cette instance permet également aux élus de porter les questions et réclamations des salariés. Chaque mois, lors des réunions plénières entre la Direction et les élus, la CFDT relaie de façon anonyme (si vous le demandez) vos questions et réclamations.

Contactez vos représentants CFDT (liste en dernière page) et posez vos questions. Elles seront directement relayées à la Direction, et même mises à l'ordre du jour du CSE si besoin, et nous vous rendrons compte sitôt la réunion terminée.

À quand un accord QVT chez Inetum ?

La CFDT réclame en particulier le volet « articulation entre la vie personnelle et la vie professionnelle » inexistant à ce jour.

Ce volet doit promouvoir la mise en œuvre d'actions concrètes offrant aux collaborateurs des solutions **personnalisables**, permettant de prendre en compte leurs projets et contraintes personnels dans leur carrière professionnelle et **développer un environnement de travail sain et épanouissant**.

Ce volet vise un triple objectif :

- Développer un environnement de travail sain et épanouissant pour les collaborateurs ;
- Concilier l'amélioration des conditions de travail et la performance collective de l'entreprise ;
- Favoriser l'équilibre entre la vie personnelle et la vie professionnelle des salariés.



LA CFDT VOUS SOUHAITE D'EXCELLENTE VACANCES !

Les équipes CFDT seront disponibles tout l'⁷été pour répondre à vos questions et vous accompagner si besoin. Contactez vos correspondants.



Vos contacts CFDT ne sont pas des noms dans une liste. Ce sont des élus engagés à vos cotés



Philippe Buges

Nord
Délégué Syndical
cfdt.inetum.rs.csec@gmail.com
06.73.32.81.27
Commission Égalité Professionnelle
Commission Formation
Suivi ARTT



Chantal Murat

Nord
Déléguée Syndicale
cfdt.inetum.nord@gmail.com
06.31.09.77.28



Christelle Ribeiro

Nord
Déléguée Syndicale
cfdt.inetum.nord@gmail.com
Commission Égalité professionnelle
Commission Économique



Adhérez



Ibrahima Badiane

Délégué Syndical Central

cfdt.inetum.ibrahima@gmail.com
06.72.43.42.52

Secrétaire du CSE IDF
Commission Économique



Mohamed Nouasse

Sud-Ouest
Délégué Syndical
mohamed.nouasse.pro@gmail.com



Didier Pouson

Sud-Ouest
Délégué Syndical
cfdt.inetum.sudouest@gmail.com



Pascale Lefebvre

AURA
Déléguée Syndicale
pascale.lefebvre.cfdt@gmail.com
06.51.95.92.74



François Costes

Délégué Syndical Central Adjoint
francois.costes.cfdt@gmail.com
06.63.68.32.42
RS au CSE Central



Consuelo Feliu-Llombart

Île-de-France
Déléguée Syndicale
cfdt.inetum.consuelo@gmail.com
06.61.46.38.99
Commission Égalité Professionnelle



Jean-Marc Freulard

Île-de-France
Délégué Syndical
jeanmarc.freulard.cfdt@gmail.com
06.52.12.24.39
Commission Environnement



Zahira Maouche

Île-de-France
Déléguée Syndicale
zahira.cfdt@yahoo.com
07.63.62.31.76
Secrétaire Adjointe au CSEC

Élu à la CSSCT Central : Jean Domingos
RS à la CSSCT Central : Saïd Habouchi
Élu à la commission Environnement : Pascal Adam
Élu à la commission Prévoyance : Philippe Taar
Élus à la commission logement : Saïd Habouchi, Trinh Nguyen, Sam-My Ngor, Réginald Lubin

Référents harcèlement et agissements sexistes
Île-de-France :

Christophe Pointeau : **06.26.03.93.17**

Nord :

Chantal Murat : **06.31.09.77.28**



Christophe Simon

Méditerranée RSS
cfdt.inetum.mediterrane@gmail.com
07.81.75.43.01



Flavien CID

Grand Ouest
Délégué Syndical
flavien.cid.cfdt@gmail.com
06.12.21.09.56
Membre de la CSSCT
Commission environnement



Christel Boudinot

Grand Ouest
Déléguée Syndicale
christel.boudinot.cfdt@gmail.com
06.20.50.19.06



Réginald Lubin

Est
Délégué Syndical
07.84.02.16.78

Images conçues par freepik